

88B1354

**SOCIETE DE COMMERCE MORASCO**

Société à responsabilité limitée

Au capital de € 200.000

Siège social : 2-4-6 rue des Lances

94310 Orly

344 987 961 RCS CRETEIL

DEPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL	
LE	30 MAI 2007
SOUS LE N°	7550

---

**EXTRAIT**

**DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
EN DATE DU 18 MAI 2007**

---

L'an deux mille sept, le dix-huit mai à 15.00 heures, les associés de la Société de Commerce Morasco, société à responsabilité limitée au capital de € 200.000 divisé en 100.000 parts sociales de € 2 chacune, ayant son siège social au 2-4-6, rue des Lances, 94310 Orly, identifiée sous le numéro 344 987 961 RCS Créteil (ci-après dénommée la "Société") se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (ci-après dénommée l'"Assemblée") dans les locaux de la société Clifford Chance Europe LLP, 9, Place Vendôme, 75001 Paris, sur convocation du commissaire aux comptes.

.....  
.....

Le Président de séance déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole et, en l'absence de débat, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

**PREMIERE RESOLUTION :**

"L'Assemblée, après avoir pris acte du courrier électronique adressé par Monsieur Patrice Zamor, gérant de la Société, à Messieurs Joseph Nizard et Grégoire Pelletier le 17 mai 2007 aux termes duquel il fait part de sa décision de se démettre de ses fonctions de gérant de la Société et demande en conséquence à ce qu'il soit mis un terme à son mandat, prend acte de cette décision et, en conséquence, constate la cessation des fonctions de gérant de la Société de Monsieur Patrice Zamor avec effet immédiat."

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

JN

## **DEUXIEME RESOLUTION :**

"L'Assemblée décide de nommer en qualité de nouveau gérant de la Société, à compter de ce jour et avec effet immédiat :

**Monsieur Joseph Nizard**

né le 2 décembre 1962 aux Pavillons-sous-Bois (93), de nationalité française,  
et demeurant 10, rue des Bas Sablons, 78360 Montesson,

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Monsieur Joseph Nizard exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et par l'article 11.2 des statuts. A ce titre, il aura, dans ses rapports avec les tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément à la collectivité des associés, sous réserve des limitations de pouvoirs prévues à l'article 11.2 des statuts.

Monsieur Joseph Nizard sera tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Conformément à l'article 11.3 des statuts, Monsieur Joseph Nizard, en sa qualité de gérant, pourra se faire représenter par tout mandataire de son choix à la condition que la délégation de pouvoirs soit spéciale et temporaire.

Monsieur Joseph Nizard ne percevra aucune rémunération dans l'exercice de ses fonctions de gérant. Cependant, il pourra prétendre au remboursement des frais qu'il aura exposés dans le cadre de l'accomplissement de sa mission sur présentation de justificatifs."

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur Joseph Nizard a fait savoir par avance qu'il accepterait les fonctions de nouveau gérant de la Société au cas où elles lui seraient conférées par la collectivité des associés en déclarant qu'il n'était frappé d'aucune des incapacités ou déchéances de nature à lui interdire de gérer, administrer ou diriger la Société.

**TROISIEME RESOLUTION :**

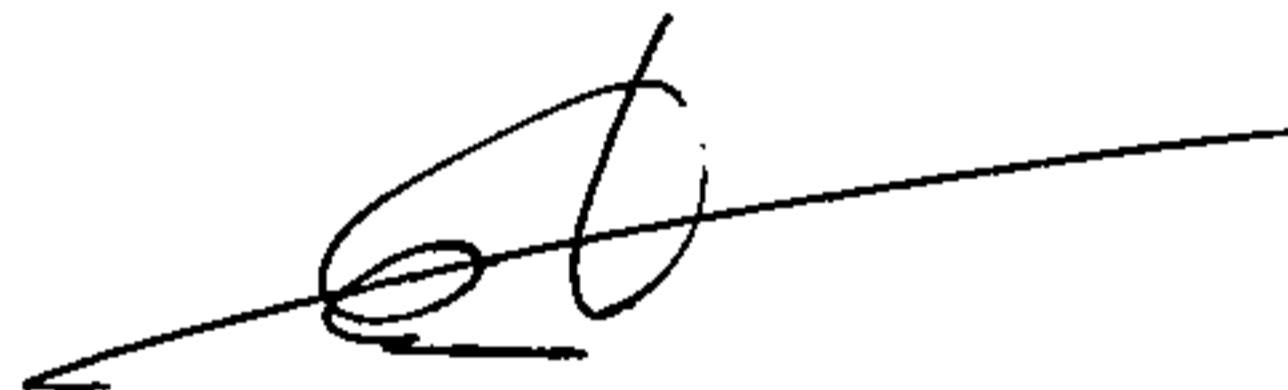
"L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales."

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

.....  
.....

***Pour extrait certifié conforme,***  
*Joseph Nizard, nouveau gérant \**

*Extrait certifié conforme -  
Bon pour acceptation des fonctions de gérant  
de la Société de Commerce MORASCO*



***\* Merci de faire précéder votre signature de la mention "extrait certifié conforme – bon pour acceptation des fonctions de gérant de la Société de Commerce Morasco"***